

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2024

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU et MM Marc SECHET, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Xavier SEVERE, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents** : Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. GUILLAUMOT Damien.

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

## **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, M. Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **2) Approbation des comptes rendus du 23/05/2024 et du 30/05/2024**

Aucune remarque n'a été faite sur les comptes-rendus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus du 23/05/2024 et du 30/05/2024.

## **3) Prémption par substitution (Zone ENS)**

Mme le Maire présente la proposition de la commission finances qui s'est réunie le 05 juin 2024 pour la prémption par substitution du Département des parcelles D120 à D126 au prix de 1 200 €.

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie le 21 mars dernier par le notaire en application de l'article L 215-14 du Code de l'Urbanisme, reçue en l'Hôtel du Département le 29 mars 2024 portant sur les parcelles cadastrées section D N°120 à N°126 d'une superficie totale de 26a 46ca sises Le Puisseau sur la commune de Boissy le Cutté vendues par les Consorts B., moyennant le prix de 34 000€, soit 12.85€ le m<sup>2</sup>,

Considérant que les parcelles cadastrées section D se situent dans la zone de prémption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles,

Considérant que ces parcelles sont en nature de bois,

Considérant l'analyse des références de prix du secteur établie par les services de la SAFER des parcelles boisées vendues dans des valeurs comprises entre 0,25 € /m<sup>2</sup> et 0,45 € /m<sup>2</sup> maximum,

Considérant le souhait de la municipalité de préserver les bois situés le long de la route de Longueville en zone ENS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'exercer son droit de prémption par substitution du département sur les parcelles cadastrées section D n°120 à 126 d'une superficie totale de 2 646 m<sup>2</sup> sises sur la commune de Boissy le Cutté, propriété des Consorts B., pour le montant de 1 200 €, soit 0,45 € le m<sup>2</sup>.

## **4) Questions Diverses**

- Mme le Maire informe le conseil municipal du statut de la plainte déposée par le propriétaire d'une parcelle non constructible située chemin de la Margaille : le demandeur est débouté de sa demande par le tribunal.

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion technique pour faire le point sur les conditions de sécurité et d'accès des entreprises ALLPACK et GO EMBAL est prévue en mairie le 17 juin prochain. L'arrêté municipal d'interdiction d'accès aux poids lourds de plus 3,5 tonnes des rues des Vignes, rue Marechal Foch et rue des Vallées a été validé par les services préfectoraux mais est contesté par le dirigeant de la société ALLPACK. A cette réunion, initiée par la sous-préfecture d'Etampes, sont conviés les représentants de la gendarmerie, du conseil département ainsi que Mme le Maire de Cerny. La Communauté de Commune Entre Juine et Renarde devrait également être conviée, ayant la compétence voirie et développement économique.

- Mme le Maire souhaite revenir sur le déroulement du dépouillement des élections européennes du 9 juin dernier. En effet, il sera impératif lors des prochaines élections de rappeler et de faire respecter aux personnes présentes les règles simples mais importantes liées à l'ouverture des enveloppes et au respect du silence.

La séance du conseil municipal est levée à 21 h 00.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
M. Xavier SEVERE....., secrétaire de séance	